



**AVIS PUBLIC**

**PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT RGCA06-10-0010-3**

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 3 avril 2023, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement suivant :

Règlement RGCA06-10-0010-3 modifiant le Règlement RGCA06-10-0010 régissant la démolition d'immeubles afin notamment de mieux encadrer la démolition des immeubles patrimoniaux.

Ce règlement entre en vigueur et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement où il peut être consulté.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord,

---

Mme Anne-Sophie Bergeron  
Secrétaire d'arrondissement substitut  
Le 13 avril 2023